SWIMMING CLUB BOULONNAIS

SAISON 2009/2010

CHARTE DU NAGEUR

A L'ENTRAINEMENT :

* les nageurs s'engagent à suivre avec assiduité les entraînements :

- groupe Thierry Talon : 6 entraînements du lundi au samedi (*voir avec l'entraîneur le nombre de présences obligatoires selon le niveau*)
- groupe Philippe Bocquet : 4 entraînements obligatoire les lundi, mercredi, jeudi, vendredi.
- groupe Sophie Vaysse et Manu Leprunenec : 3 entraînements les lundi, mercredi et jeudi.

* les nageurs doivent prévenir l'entraîneur en cas d'absence pour tout entraînement.

* les nageurs doivent respecter les horaires d'entraînement.

* les nageurs doivent respecter les entraîneurs, les autres nageurs, le personnel de la piscine, le matériel, les installations et les règles de sécurité.

POUR LES COMPETITIONS :

* les nageurs doivent prévenir un mois avant une compétition de leur présence ou de leur absence. Pour se faire, un calendrier des compétitions est remis à chaque nageur en début de saison, est affiché dans le hall de la piscine et est consultable sur le site internet (*http://www.scboulogne.com*).

* les nageurs inscrits à une compétition doivent prévenir et fournir un certificat médical en cas de maladie. En cas d'absence non justifiée à une compétition, le nageur se verra dans l'obligation de payer le forfait engagé par le club. (environ 4 euros).

* les nageurs doivent être en tenue club (bonnet, tee-shirt) au bord du bassin durant la compétition.

POUR LES STAGES VACANCES :

* les nageurs doivent participer à au moins une semaine du stage organisé par l'entraîneur à chaque vacance scolaire.

Date et Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'entraîneur, Le nageur, Les parents,

Email : scboulogne.natation@gmail.com **site ineternet : hhtpp://www.scboulogne.com**